



CENTRE DE PERFECTIONNMENT ARBITRAGE M12 M14 MODE D'EMPLOI

Objectifs

- promotion et développement de l'arbitrage
- encourager l'arbitrage des jeunes par les jeunes
- compléter le plan de formation des joueurs et de leurs éducateurs (connaissance de la règle, technique d'arbitrage)

Catégories concernées

- les moins de 12 ans et les Moins de 14 ans

Organisateurs

- le Comité départemental et la Commission Régionale des arbitres

Encadrement

- des membres du comité départemental (CRT, membres de la commission EDR...) et des arbitres

Période

- dates prévues au calendrier national des EDR

Déroulement du CPA en Moins de 12 ans

1^{er} temps

Réunir pour un temps de travail de 3h00 **TOUS** les joueurs Moins de 12 et leurs éducateurs du département (prévoir plusieurs sites si besoin). Ce temps de travail a pour objectif de présenter aux joueurs et à leurs éducateurs les règles importantes sous forme d'ateliers terrain. Ensuite l'éducateur donne une liste de 5 joueurs de son équipe (minimum), 2^{ème} année exclusivement, intéressés pour se former à l'arbitrage. Pendant que des équipes sont constituées et se préparent, un arbitre formateur explique dans les grandes lignes les principes de l'arbitrage à 2 aux candidats arbitres et le rôle de l'accompagnant à l'éducateur. La séance se termine par une mise en situation des joueurs/arbitres et de leurs accompagnants (**voir programme CPA**).

2^{ème} temps

Dans le cadre de l'opération « **L'arbitre acteur au cœur de son club** » c'est un arbitre licencié dans le club qui continue la formation de ces joueurs/arbitres et de leur éducateur accompagnant lors des séances d'entraînement de ces derniers.

La seule participation à cette formation suffit pour valider le passeport mais ceux qui le souhaitent peuvent mettre en place un test d'aptitude.

Cette formation sera complétée par l'arbitrage des triangulaires ou quadrangulaires organisés pour cette catégorie d'âge.

Cette formation sera validée par un passeport arbitrage. La validation devra être faite **avant fin Décembre** par le Délégué Régional des Arbitres.

Cette formation permettra à cette « équipe de club » de participer si elle le souhaite au Concours Découverte de l'arbitrage. Pour cela l'équipe participera aux épreuves organisées par la CRA et /ou la DNA.

Déroulement du CPA en Moins de 14 ans

1^{er} temps

Réunir pour un temps de travail de 3h00 **TOUS** les joueurs Moins de 14 et leurs éducateurs du département (prévoir plusieurs sites si besoin). Ce temps de travail a pour objectif de présenter aux joueurs et à leurs éducateurs les règles importantes sous forme d'ateliers terrain. Ensuite l'éducateur donne une liste de 5 joueurs de son équipe (minimum) intéressés pour se former à l'arbitrage. Pendant que des équipes sont constituées et se préparent un arbitre formateur explique dans les grandes lignes les principes de l'arbitrage à 2 (**voir Doc spécifique**) aux candidats arbitres et le rôle de l'accompagnant à l'éducateur. La séance se termine par une mise en situation des joueurs/arbitres et de leurs accompagnants (**voir programme CPA**).

2^{ème} temps

Dans le cadre de l'opération « **L'arbitre acteur au cœur de son club** » c'est un arbitre licencié dans le club qui continue la formation de ces joueurs/arbitres et de leur éducateur accompagnant lors des séances d'entraînement de ces derniers.

La seule participation à cette formation suffit pour valider le passeport mais ceux qui le souhaitent peuvent mettre en place un test d'aptitude.

Cette formation sera complétée par l'arbitrage des plateaux de jeu à effectif réduit (jeu à 7) organisés pour cette catégorie d'âge en début de saison.

Cette formation sera validée par un passeport arbitrage. La validation devra être faite **avant le 11Novembre** (début de la compétition à XV le 11/11/17) par le Délégué régional des Arbitres.

Cette formation permettra à cette « équipe de club » de participer si elle le souhaite au Concours Découverte de l'arbitrage. Pour cela l'équipe participera aux épreuves organisées par la CRA et /ou la DNA.